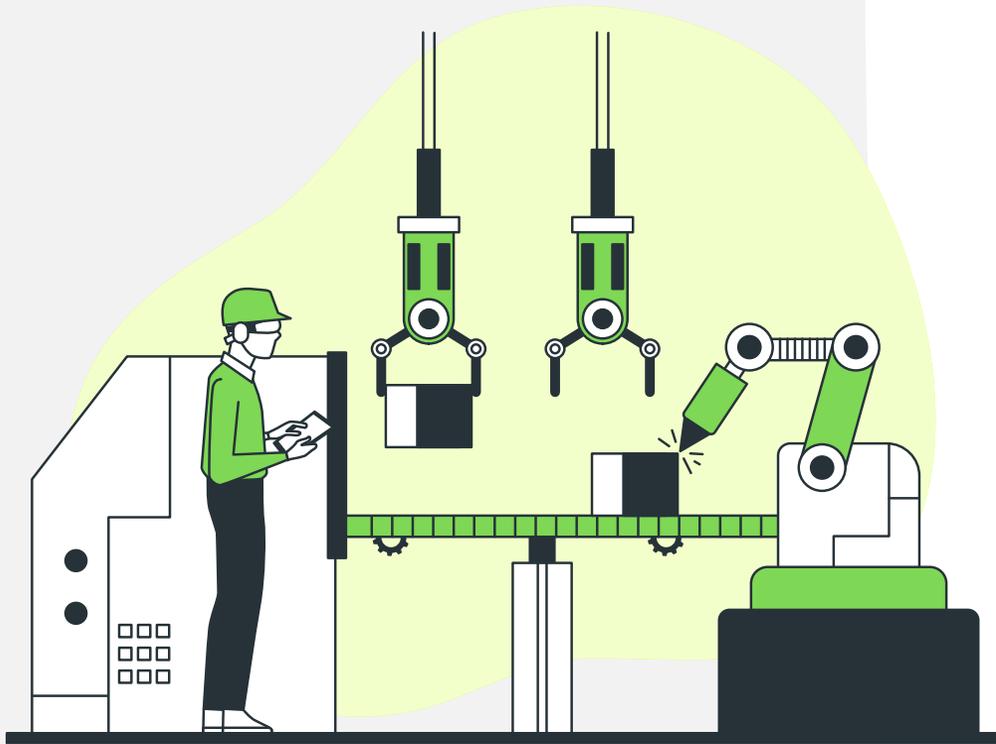




Code de Conduite des Fournisseurs d'Isbisport

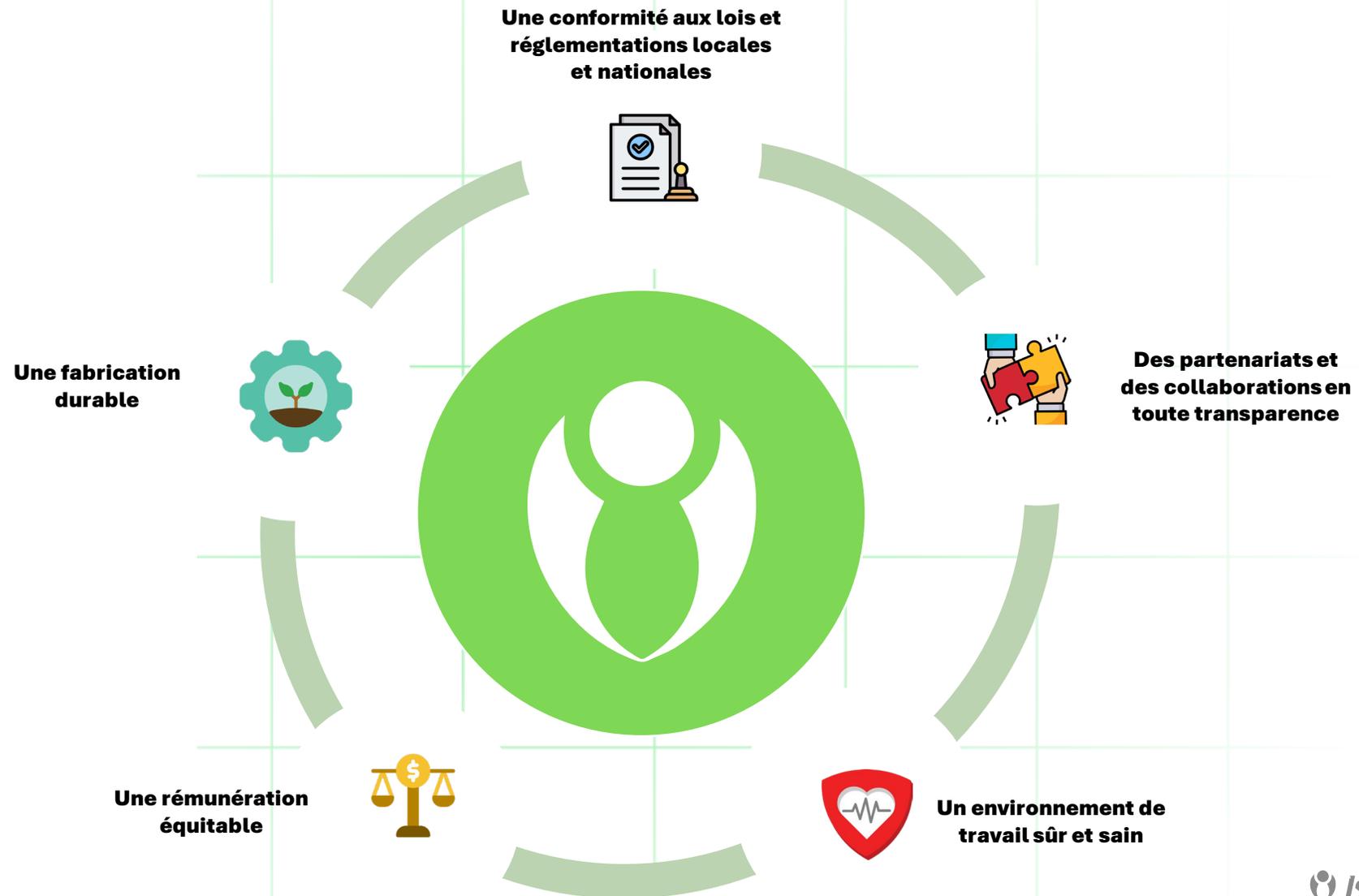
Code de Conduite des Fournisseurs



Le Code de conduite des fournisseurs d'Isbisport est le fondement du programme d'approvisionnement responsable d'Isbisport. Conjointement avec la législation locale et les normes internationales du travail, il établit les normes applicables à tous les fournisseurs et installations de production de la chaîne d'approvisionnement d'Isbisport. Le Code vise à protéger les droits des travailleurs, à créer un environnement de travail sûr et à préserver l'environnement.

Dans le cadre de l'accord d'achat, le code doit être signé par tous les fournisseurs fabriquant les produits et matériaux d'Isbisport afin d'assurer la transparence, la responsabilité et une vision commune. L'autorisation de production n'est accordée que lorsque Isbisport détermine que l'installation est conforme à ces normes.

Le Code s'articule autour des principes suivants :





Conformité aux lois et réglementations locales et nationales

Conformité aux lois et réglementations du lieu de travail :

Isbisport exige que tous ses fournisseurs respectent les règles et les conditions d'emploi qui protègent les travailleurs, conformément aux lois locales, régionales, provinciales, nationales et internationales sur le travail. En cas de différence entre une loi et le Code Isbisport, la norme la plus élevée en faveur des travailleurs prévaut.

Mesures anticorruptions :

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations locales et internationales en matière de lutte contre la corruption, telles que le U.S Foreign Corrupt Practices Act et le UK Bribery Act. Ils doivent s'assurer que tous les travailleurs sont informés de ces lois et veiller à ce que les registres soient exacts, sans aucun paiement illégal.

Conformité aux règles commerciales :

Les fournisseurs doivent se conformer pleinement à toutes les lois, réglementations et politiques commerciales dans tous les pays où Isbisport opère. Cela inclut l'exactitude dans la déclaration de la valeur, du pays d'origine et de la classification douanière des produits sur les documents d'expédition. De plus, les fournisseurs doivent maintenir des registres précis et transparents sur les transactions d'importation et d'exportation conformément à la législation douanière locale.

Sécurité de la chaîne d'approvisionnement :

Les fournisseurs principaux doivent répondre aux normes minimales de sécurité établies par les douanes américaines, conformément aux directives du programme CTPAT d'Isbisport. Ils sont soumis à des évaluations régulières pour garantir le respect de ces normes. Les fournisseurs doivent signaler tout incident de sécurité ou activité suspecte liée à la chaîne d'approvisionnement à l'équipe de conformité aux règles commerciales d'Isbisport.



Des partenariats et des collaborations en toute transparence

Mise en œuvre du Code :

Le Code établit les normes minimales que chaque fournisseur et chaque installation de production doivent respecter pour être autorisés à fabriquer des produits et des matériaux pour Isbisport. En cas de non-conformité, Isbisport attend des fournisseurs qu'ils identifient la cause principale du problème, mettent en œuvre des mesures correctives et développent des systèmes de gestion pour garantir une conformité continue et une amélioration constante. De plus, nous recherchons des partenariats avec des fournisseurs qui vont au-delà de ces normes et qui agissent en tant que leaders responsables dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Les fournisseurs sont tenus d'afficher ce code de manière visible et accessible à tous les travailleurs et visiteurs, dans la langue locale appropriée et dans la langue des travailleurs migrants représentant plus de 10 % de la main-d'œuvre. Les fournisseurs doivent également communiquer les éléments de ce code à tous leurs travailleurs et les former à ces normes chaque année. Ces critères seront évalués lors d'audits internes ou externes réalisés par des tiers indépendants.

Sous-traitants :

Les fournisseurs ne sont autorisés à faire appel à des sous-traitants qu'après avoir obtenu l'approbation préalable d'Isbisport et à condition que ces sous-traitants acceptent de se conformer au présent code. Les fournisseurs sont responsables de surveiller en permanence les pratiques sociales et environnementales des sous-traitants approuvés et doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir leur conformité à ce code.

Traçabilité :

Il incombe à tous les fournisseurs de réaliser une cartographie exhaustive et de maintenir une traçabilité continue de toutes les installations à tous les niveaux de leur chaîne d'approvisionnement. À tout moment, ils doivent être en mesure de fournir des informations transparentes sur les exploitations agricoles, les usines, les fonderies et autres installations impliquées dans la production de nos produits. Cette obligation s'étend aux fournisseurs de produits chimiques, de matériaux de garniture et de matières premières. Ces informations doivent être accessibles à Isbisport sur demande.

Transparence :

Nous croyons fermement que la confiance et la transparence sont les piliers d'une véritable collaboration et d'un véritable partenariat. Par conséquent, Isbisport ne fera affaire qu'avec des fournisseurs qui font preuve d'ouverture et d'honnêteté envers nous. Les installations doivent tenir des registres complets et précis pour permettre une évaluation efficace de leur conformité à nos normes. Aucune falsification ou déclaration inexacte concernant leurs opérations ne sera tolérée envers Isbisport ou nos représentants tiers, tels que les auditeurs et les vérificateurs.



Un environnement de travail sûr et sain

Travail des enfants

Aucune personne de moins de 16 ans, ou n'ayant pas atteint l'âge de la fin de la scolarité obligatoire dans le pays où elle travaille (le plus élevé des deux étant retenu), ne doit travailler dans la chaîne d'approvisionnement d'Isbisport. Les travailleurs mineurs (âgés de 16 à 17 ans) doivent bénéficier de tous les droits des travailleurs protégés, incluant des heures de travail limitées et des restrictions sur les tâches dangereuses. Les fournisseurs doivent conserver des documents officiels vérifiant l'âge de chaque travailleur.

Santé et sécurité :

Isbisport exige que tous ses fournisseurs offrent un environnement de travail sûr, sain et hygiénique, avec des systèmes, des politiques et des programmes de formation pour prévenir les accidents de travail et protéger la santé et le bien-être des travailleurs. Les fournisseurs doivent également garantir la sécurité et l'hygiène des logements résidentiels mis à disposition des travailleurs.

Travail forcé :

Le travail forcé, le travail carcéral, le travail sous contrat, l'esclavage et la servitude pour dettes sont strictement interdits. Les fournisseurs doivent surveiller leurs pratiques internes et les agences de recrutement pour garantir que les travailleurs ne sont pas contraints de travailler par la force, la tromperie, l'intimidation ou la punition. Aucun travailleur ne doit payer pour son emploi et doit avoir la liberté de mouvement.

Harcèlement, abus et mesures disciplinaires :

Les travailleurs doivent être traités avec respect et dignité, sans harcèlement ou abus physique, sexuel, psychologique ou verbal. Les politiques disciplinaires doivent être clairement définies et communiquées dans une langue compréhensible par tous les travailleurs. Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser de déductions salariales ou d'amendes monétaires comme mesures disciplinaires, sauf si cela est autorisé par la loi et si les travailleurs y consentent par écrit en toute connaissance de cause.

Transparence :

Nous croyons fermement que la confiance et la transparence sont les piliers d'une véritable collaboration et d'un véritable partenariat. Par conséquent, Isbisport ne fera affaire qu'avec des fournisseurs qui font preuve d'ouverture et d'honnêteté envers nous. Les installations doivent tenir des registres complets et précis pour permettre une évaluation efficace de leur conformité à nos normes. Aucune falsification ou déclaration inexacte concernant leurs opérations ne sera tolérée envers Isbisport ou nos représentants tiers, tels que les auditeurs et les vérificateurs.



Rémunération équitable

Heures de travail :

Isbisport exige que les fournisseurs respectent les heures normales et supplémentaires autorisées par la loi du pays dans lequel ils opèrent. La semaine de travail normale ne doit pas excéder 48 heures, avec au moins 24 heures de repos consécutives pour chaque période de 7 jours. Toute heure supplémentaire doit être volontaire, et la somme totale des heures de travail par semaine ne doit pas dépasser 60 heures. Toutes les heures de travail doivent être correctement enregistrées et effectuées pendant les heures normales de travail.

Liberté d'association et de négociation collective :

Isbisport soutient le droit des travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective. Les fournisseurs ne doivent pas entraver ces droits et doivent permettre aux travailleurs de se réunir, de former des associations et de négocier collectivement sans crainte de représailles. En cas de restrictions légales, les travailleurs doivent avoir le droit de choisir librement leurs affiliations sans subir de sanctions. Les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes de réclamation efficaces pour résoudre les conflits internes et les plaintes des travailleurs, favorisant ainsi une communication ouverte et respectueuse entre toutes les parties concernées.

Salaires et avantages sociaux :

Les fournisseurs sont tenus de rémunérer équitablement les travailleurs pour toutes les heures travaillées, en respectant au minimum le salaire minimum ou les normes sectorielles en vigueur. Ils doivent également se conformer à toutes les exigences légales en matière de rémunération et fournir tous les avantages sociaux prescrits par la loi ou les accords contractuels. Les travailleurs doivent être informés de manière claire et transparente de leurs heures de travail, de leurs taux de rémunération et des déductions légales, dans une langue qu'ils comprennent, à chaque cycle de paie.



Fabrication durable

Responsabilité environnementale :

Isbisport exige que ses fournisseurs se conforment à toutes les réglementations environnementales en vigueur. Ils doivent mettre en place des systèmes de gestion environnementale pour surveiller et réduire leur consommation d'énergie, leur utilisation de l'eau, leurs émissions atmosphériques et leur production de déchets. De plus, ils doivent assurer une gestion appropriée des eaux usées, des déchets et des produits chimiques. Isbisport encourage ses fournisseurs à prendre des mesures proactives pour améliorer continuellement leurs pratiques environnementales et réduire leur impact sur l'environnement.

Gestion des produits chimiques :

Tous les produits utilisés dans la fabrication des produits Isbisport doivent être conformes à la liste des substances réglementées (LSR) établie par l'entreprise. Les fournisseurs doivent gérer l'utilisation des produits chimiques à toutes les étapes de la production, depuis l'approvisionnement jusqu'à l'élimination des déchets. Ils doivent suivre le programme de Gestion responsable des produits chimiques d'Isbisport afin de garantir l'utilisation de produits chimiques sûrs pour les personnes et l'environnement.



Nous contacter

Si vous constatez que l'un de nos fournisseurs ne respecte pas les normes énoncées dans ce code, nous vous encourageons vivement à nous en informer en envoyant un courriel à Isbisport à l'adresse suivante : contact@isbisport.com.

N'hésitez pas à rédiger votre message dans votre langue maternelle. Nous tenons à souligner qu'Isbisport ne prendra aucune mesure de rétorsion à votre encontre pour avoir signalé ces problèmes.

Pour en savoir plus sur notre engagement en matière de Responsabilité d'entreprise, veuillez consulter notre site web à l'adresse suivante : <https://www.isbisport.com/nos-engagements>

